

27

Aujourd'hui, en Europe

Colette GUILLAUMIN

Dès les années cinquante de notre siècle, un poète des Amériques, Martiniquais, homme politique français, Aimé Césaire, publiait le *Discours sur le colonialisme*. Il l'écrivait à la suite des terribles répressions coloniales en Algérie, en Indochine, à Madagascar... (1945, 1946, 1947-48) qui firent des dizaines de milliers de morts. Elles suivaient la libération de l'Europe de l'hégémonie nazie qui avait tenté d'y établir un ordre "racial"...

Dans ce texte, il remarquait que les sociétés d'expansion européenne avaient, avec la conquête puis la domination coloniale, pratiqué une justification raciste de la conquête : "inférieurs que l'on "aide" ou "barbares" que l'on "contrôle". Il remarquait surtout et en même temps que la justification raciste outre-continent était liée au développement en Europe même de cette logique raciste. Il avait discerné la cohérence de la pratique étatique et l'homogénéité des présupposés politiques et idéologiques "là-bas" et "ici". D'une société nationale "européenne" (1), laquelle était coloniale dans la conquête du monde, "raciale" dans ses relations internes, il avait dès ce temps, il y a plus d'un demi-siècle maintenant, montré l'unité idéologique. En Europe même, qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans le domaine qui nous intéresse, trois phénomènes retiennent l'attention. L'un concerne *les mouvements de populations*, un autre *les nationalismes* ou *communautarismes*, enfin le troisième est le retour de *l'extrême-droite* dans le champ politique banal.

1. La généralisation ou la *publicité* (le fait d'être médiatisé et d'entrer dans le domaine public) de pratiques sociales hostiles envers les immigrés est un trait spécifique de la vie politique. Dans les métropoles industrielles de l'Europe (en Allemagne, Angleterre, Italie, France, pays particulièrement sensibles en ce domaine), les agressions contre les étrangers se multiplient et occupent une place critique dans la vie politique et l'information. Ce sont

(1) L'un des buts explicites du nazisme était l'unification de l'Europe sous son contrôle.

des pays d'immigration depuis plusieurs décennies, et en tous cas en ce qui concerne la France depuis au moins un siècle et demi. Contrairement à une idée répandue, les actes d'hostilités envers les immigrés touchent aussi brutalement les immigrés intra-continentaux (Turcs, Portugais, Albanais...) que ceux qui viennent d'autres continents (Africains du nord et du centre, Américains des Antilles, Asiatiques...). L'argumentation des droites prétend que les frontières continentales sont déterminantes, que les "Européens" sont des proches par la "culture" alors que les non-Européens sont, par définition, hétérogènes, fondamentalement étrangers (et n'ont rien à faire ici, n'y provoquent que des conflits). C'est une argumentation à la mémoire courte, car les groupes qui sont aujourd'hui supposés "ne poser aucun problème", tels en France, les Espagnols, ou les Italiens, ont été l'objet de violences de même sorte et de même nature que le sont d'autres groupes à ce jour. Entre les diverses migrations, les différences géo-culturelles perçues sont affaire de conjoncture, de moment, de relation et non pas de "culture" en soi (de "race" comme l'indique le sous-texte des argumentations en question).

Si l'immigration n'est pas en soi une nouveauté, ne sont pas non plus des nouveautés les heurts entre groupes, l'agression contre les minorités et l'usage politique qui en est fait. Mais l'impact en est actuellement modifié pour un certain nombre de raisons qui tiennent au caractère "*systématique*" qu'ils prennent actuellement et dont la publicité est un élément central.

2. Une autre de ces caractéristiques est la reviviscence en Europe (bien que pas seulement en Europe) des nationalismes territoriaux et étatiques. Ces nationalismes y étaient assourdis par des fédérations de peuples mises en place à la fin de la seconde guerre mondiale. Désormais les affrontements armés (comme c'est le cas entre Serbes, Croates, Bosniaques dans l'ex-Yougoslavie), ou les séparations juridiques (comme il en est en ex-Tchécoslovaquie ou en Belgique), ou les éclatements d'Etat (comme celui de l'ex-URSS...) deviennent l'une des régularités politiques de l'Europe. Les persécutions contre les minorités, à des degrés de brutalité plus ou moins intense et avec un caractère plus ou moins systématique, se multiplient dans ces Etats dont la liste serait celle de presque tous les pays de l'Europe d'aujourd'hui. Ces affrontements et persécutions induisent *un climat de légitimation des nationalismes et communautarismes* d'une part et de l'hostilité envers les "étrangers" d'autre part.

3. Le retour en force sur la scène politique de *l'extrême-droite xénophobe et raciste*. Ceci se manifeste à la fois dans le domaine des "idées", celui des journaux et revues d'opinion à caractère académique ou présumé tel, celui des notables des Clubs, comme dans le domaine politique classique, celui de partis constitués de type Front National en France, Ligue Lombarde en Italie, etc. Et également dans le domaine activiste (dont l'extrême-droite n'avait d'ailleurs jamais été absente), comme les groupes de jeunes agresseurs contre des minorités et les groupuscules de la droite extrême.

Quelles questions se posent dans un tel contexte ?

D'abord celle de la passivité devant les pratiques de groupes activistes. Voire même de la complicité de larges (parfois très larges) secteurs de l'opinion (mais peut-on nommer "opinion" ce qui est en fait exercice de la citoyenneté ?) avec ces mêmes pratiques. La visée de ces groupes est certainement prise du pouvoir (idéalement). Mais ils sont à

craindre davantage par la pression qu'ils exercent de fait sur le corps politique "classique" par l'écho qu'ils soulèvent dans l'électorat. Et on peut craindre en Europe des évolutions juridiques ou législatives telles que pourrait entrer dans les lois ou les cadres constitutionnels une division "raciale" de la société, renouant ainsi avec une logique étatique inaugurée par notre siècle dans l'Allemagne nazie ou la République Sud -Africaine de l'apartheid.

Ensuite, l'hostilité diffuse, de laquelle se nourrissent et sur laquelle se reposent les groupes activistes, se cristallise dans des actions individualisées d'agression contre les minorités. Ce mécanisme, ancien, prend actuellement une physionomie particulière : ces actions individuelles, attaques physiques contre les membres de groupes minoritaires, *n'apparaissent plus à l'opinion comme des actes isolés* qui seraient dépourvus de signification sociale. Bien qu'ils ne soient pas, en France du moins, plus nombreux que dans les décennies précédentes, ils ne sont plus considérés comme atypiques (psychotiques en quelque sorte) mais ils sont pris aujourd'hui dans une logique politique, et même politicienne. Un parti constitué est désormais le vecteur et le porte-voix des "idées" qui sous-tendent ces actes. Ils n'apparaissent plus comme purement individuels mais bien comme l'expression d'un état d'esprit collectif. C'est en ce sens qu'on peut parler d'une "légitimation" de ces actes.

Pourtant en même temps la mobilisation politique contre cette situation prend de nouvelles formes. Si les mouvements anti-racistes anciens demeurent (tels, pour prendre l'exemple de la France, que la *Ligue des droits de l'Homme*, fondée lors de l'Affaire Dreyfus à la fin du siècle dernier, la *LICRA* (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) fondée dans l'entre-deux-guerres, le *MRAP* (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) issu de la seconde guerre mondiale), de nouveaux types de regroupement et d'organisation se mettent en place. Un des objectifs des *Quatrièmes Assises Européennes sur le Droit d'Asile* qui se sont tenues à Rome était de rendre possible un réseau entre les différents groupes et institutions concernés. Dans une autre perspective, la *Charte Galilée*, en France, intervient au niveau juridique en proposant une modification constitutionnelle visant à ne plus utiliser le terme "race" dans le texte fondateur. Ou bien encore des chercheurs et universitaires forment une association ad hoc, l'*IASR* (International Association for the Study of Racism); non pas que les associations de chercheurs n'aient pas antérieurement pris position contre le racisme, mais il s'agit là d'un regroupement professionnel spécifiquement fondé dans cette perspective. Ce sont là des exemples de réaction à l'inquiétude que suscite la situation en Europe. Il en existe bien d'autres formes. La question cruciale demeure celle des choix politiques et de leur poids au sein d'une lourde infrastructure historique et idéologique.

A consulter de l'auteur :

L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel, Paris, Mouchon, 1972; Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature, Paris, Côté-Femmes, 1992.